



L'entreprise Rup a déposé une demande pour l'autorisation d'implantation d'une carrière à côté de Bouloc le 5 août 2008.

Au mois de février 2009 le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné Monsieur Guy Benac comme commissaire enquêteur, et a décidé qu'une enquête publique aurait lieu dans la commune de Bouloc. Les communes concernées par l'enquête publique sont Bouloc, Belvèze, Lauzerte, Valprionde, Sainte-Croix, Ste. Juliette et Lebreil.

L'enquête publique sera ouverte du 14 avril 2009 jusqu'au 14 mai 2009 inclus. Pendant cette période l'étude d'impact du projet sera consultable par le public à la Mairie de Bouloc. Vous pourrez écrire vos observations concernant ce projet sur un registre d'enquête également à votre disposition.

Toute information concernant l'enquête publique sera affichée à la Mairie des communes concernées.

Le moment que nous avons tous attendu, pour lequel nous avons tout préparé, est venu. Maintenant c'est à nous d'agir et d'exercer tous le droit d'écrire dans le registre d'enquête notre opinion concernant l'implantation de cette carrière. Une implantation qui sera au détriment non seulement de la commune de Bouloc, mais aussi de ses communes avoisinantes. Dans les communes concernées il n'y a pas que les habitants permanents, il y a aussi les habitants qui sont propriétaires d'une résidence secondaire. Eux aussi ont le droit de s'exprimer et de donner leur opinion. Parce que pour eux c'est difficile ou même impossible de venir en personne, ils peuvent écrire une lettre (en français !) à l'adresse suivante:

M. Guy Benac,
Commissaire Enquêteur
Mairie de Bouloc,
82110 Bouloc.

La seule exigence étant que cette lettre arrive à la Mairie de Bouloc pendant le mois où l'enquête publique sera ouverte.

Le point de vue de l'Association Bouloc Environnement est que depuis le début elle dit « non » à la demande d'implantation d'une deuxième carrière près de Bouloc. Cette opinion s'appuie sur plusieurs considérations.

1. Il est important de se rendre compte qu'en réalité nous risquons de nous retrouver avec deux carrières près de nous.
 - a. La carrière O.SA.GRA, déjà existante sur la commune de Belvèze, à proximité de Bouloc
 - b. Le projet de l'entreprise Rup qui prévoit l'implantation d'une carrière à 400 mètres de Bouloc.
2. Nous admettons qu'on ait besoin de carrières, c'est un mal nécessaire. Mais malgré cela une carrière n'est pas une chose anodine. Il s'agit d'installations classées dont il faut soigneusement éviter la prolifération et qu'il faut contrôler avec rigueur
3. D'un côté nous avons une carrière dont nous savons que l'entreprise qui la gère est bien intégrée dans la vie quotidienne de notre région et dont le comportement envers les communautés avoisinantes est tel que l'impact sur notre vie est le moins nocif possible.
De l'autre côté nous aurons une carrière de plus, gérée par une entreprise dont nous avons eu l'occasion de voir le comportement de ses responsables et celui de ses sympathisants.
4. La deuxième carrière serait sensiblement plus proche de Bouloc que la carrière de Belvèze et par conséquent la vie à Bouloc et dans les communes limitrophes s'en ressentirait gravement.
5. Le tourisme, en pleine croissance dans notre région, n'est pas compatible avec une multiplication de carrières. Il ne faut pas réduire à néant cette source de revenus pour Bouloc.
6. Nous avons déjà une carrière à proximité, dont l'infrastructure existe. Pourquoi une deuxième ? Et pourquoi pas une troisième ? Pourquoi laisser une compétition sauvage s'installer dans la région avec tous les risques que cela présente.



7. Incidemment, contrairement à celle de Belvèze, la deuxième carrière est prévue loin des routes capables de supporter les rotations de ses camions de 40 tonnes. Le réseau de nos petites routes autour de Bouloc auquel M. Rup envisage de raccorder sa carrière n'est pas du tout adapté à un trafic d'un tel poids et d'une telle intensité. La conséquence étant que le coût pour adapter le réseau à ce genre de trafic, ainsi que l'entretien, incombant à la Communauté de Communes dont Bouloc est membre, sera énorme.
8. Le seul revenu que Bouloc pourrait envisager de l'entreprise serait une petite partie de sa taxe professionnelle. Sachant les questions sur l'avenir de cette taxe et les frais d'entretien des routes énormes entraînés par le projet de M. Rup, on ne pourrait aboutir qu'à l'aggravation de la situation financière de la commune de Bouloc et à une hausse des impôts pour les habitants.

Ne laissons pas l'intérêt particulier primer sur l'intérêt général.

C'est pour cette raison que nous demandons à nos membres, habitants, propriétaires d'une maison secondaire, d'un terrain, ou locataires dans une des communes concernées, d'être solidaires dans la lutte contre une nouvelle carrière à Bouloc. Maintenant c'est à vous de prendre en main votre destinée et de penser à vos enfants : prenez le temps d'aller à la Mairie de Bouloc où vous trouverez toute l'aide nécessaire pour que vos commentaires soient enregistrés. Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, n'oubliez pas qu'il est possible d'écrire une lettre afin de sauver Bouloc d'un déclin certain.

L.H.Roeten
Président Bouloc Environnement